

Date de dépôt : 3 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Capacités de test COVID : quelles capacités pour quels besoins ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le 26 janvier 2021, la Confédération a annoncé vouloir renforcer massivement le nombre de tests (source : site OFSP). Pour ce faire, elle prendrait à sa charge les tests des individus asymptomatiques dans les cas ci-dessous :

- *Tests répétés et ciblés pour protéger les groupes de population vulnérables.*
- *Tests répétés des groupes de personnes au sein d'institutions avec un risque de transmission élevé, comme les écoles, les centres de formation ou les entreprises.*

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quels sont les besoins de tests quotidiens (PCR et tests rapides) évalués par le canton pour la stratégie actuelle de dépistage ?***
- ***Combien de tests quotidiens (PCR et tests rapides) le canton devrait-il être en mesure de proposer pour suivre une stratégie de dépistage telle que décrite par la Confédération ?***
- ***Quelles sont les capacités actuelles de test du canton pour les tests PCR et les tests rapides ?***
- ***Quand et comment le canton sera-t-il en mesure de proposer le nombre de tests nécessaires pour suivre la stratégie proposée par la Confédération ?***
- ***Quels sont les indicateurs suivis qui permettent de garantir que la stratégie de dépistage est en place ?***

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Dès le 28 janvier 2021, le Conseil fédéral a élargi les indications aux tests de dépistage pour protéger les personnes vulnérables et contenir les flambées. La stratégie de test vise en particulier :

- la prévention et la détection précoce des flambées dans l'entourage des personnes vulnérables (p.ex. les établissements pour personnes âgées);
- les lieux présentant un risque accru de transmission (p.ex. les écoles) pour la prévention ciblée et la détection précoce des flambées dans le contexte des foyers d'infection non contrôlés.

Dans le but de pouvoir appliquer la recommandation de dépistage en série pour les collaborateurs en contact direct avec les résidents, pour les visiteurs ainsi que pour les résidents des établissements médico-sociaux (EMS) et des homes pour personnes âgées de notre canton, une phase pilote d'implémentation dans un nombre limité d'EMS est actuellement coordonnée par les services concernés de la direction générale de la santé. Un autre projet est en cours de développement aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) avec le dépistage de collaborateurs travaillant auprès de patients très vulnérables.

Concernant les écoles, un dépistage élargi est réalisé en réponse à la découverte d'une flambée. Il fait partie du plan d'investigation et permet la découverte de cas en lien avec les cas initiaux.

Les dépistages effectués dans ces situations nécessitent l'autorisation du service du médecin cantonal. La Confédération prend en charge les coûts des analyses pour le SARS-CoV-2 lorsque les critères de prélèvement de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sont remplis.

Un dépistage régulier dans des entreprises en dehors de ce cadre précis ne satisfait pas aux conditions requises pour un remboursement. Une entreprise qui souhaite procéder, en complément à son plan de protection, à un dépistage en série de ses employés hors critères, le fait donc à ses propres frais.

– ***Quels sont les besoins de tests quotidiens (PCR et tests rapides) évalués par le canton pour la stratégie actuelle de dépistage ?***

Les besoins actuels nécessaires au dépistage lors de flambées sont très variables : pour l'investigation d'une flambée dans un EMS, environ 50 tests sont réalisés en une journée. Lors d'une investigation dans une école, les familles des élèves sont également encouragées à se faire dépister et le nombre de tests oscille entre 100 et 300 par jour. Les structures de dépistage du canton couvrent actuellement ces besoins en tests. Entre 25% et 60% de leur capacité de dépistage est utilisée. Il faut considérer que les sites de dépistage effectuent également des tests en dehors des indications de l'OFSP.

– ***Combien de tests quotidiens (PCR et tests rapides) le canton devrait-il être en mesure de proposer pour suivre une stratégie de dépistage telle que décrite par la Confédération ?***

Pour l'investigation des flambées dans les écoles, il n'y a pas de nombre de tests spécifique compte tenu du caractère aléatoire des flambées. Les sites de dépistage du dispositif cantonal qui ont l'expertise médicale et la technique des prélèvements pédiatriques couvrent, jusqu'à présent, les besoins.

Pour le dépistage en série dans les EMS et les homes, cette estimation sera établie par le comité de la phase pilote.

– ***Quelles sont les capacités actuelles de test du canton pour les tests PCR et les tests rapides ?***

Actuellement, les centres de test offrent une possibilité de l'ordre de 5 000 tests quotidiens répartis dans les différentes structures du canton. Certains sites ont la possibilité d'augmenter leur capacité très rapidement, voire de la doubler pour certains.

Il faut compter en sus différents autres lieux de dépistage comme des pharmacies (PCR et tests rapides), des cabinets médicaux (dont des cabinets de pédiatrie). Le nombre exact de tests est difficile à estimer car les rendez-vous sont organisés sur demande et selon disponibilité du pharmacien ou du médecin respectivement.

– ***Quand et comment le canton sera-t-il en mesure de proposer le nombre de tests nécessaires pour suivre la stratégie proposée par la Confédération ?***

Pour les investigations des flambées, le besoin est couvert par les capacités du dispositif cantonal actuel. A noter que les résidents et soignants de plusieurs EMS et homes sont déjà dépistés de manière très régulière, en réponse à la découverte d'une flambée.

En mettant en place un plan de protection dans les EMS et homes avec un dépistage régulier, le dépistage réactif (réponse à la flambée) sera remplacé par un dépistage proactif. Nous ne savons pas encore précisément à quel moment cette stratégie, actuellement au stade de phase pilote, pourra être étendue à l'ensemble des établissements concernés.

– ***Quels sont les indicateurs suivis qui permettent de garantir que la stratégie de dépistage est en place ?***

Concernant l'investigation d'une flambée, le nombre de cas sur le nombre des personnes exposées (taux d'attaque) est un indicateur très important.

Pour le plan de protection dans les EMS avec dépistage en série, le nombre de tests réalisés à intervalles réguliers, ainsi que le nombre de tests positifs dans la même période, seront des indicateurs de suivi qui seront analysés dans le cadre du projet pilote.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA